



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

INFORMATION RELATIVE AUX CRITERES D'ADJUDICATION DANS LES MARCHES PUBLICS

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)**

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

28.11.2025

Les critères d'aptitude et d'adjudication

- ¹L'adjudicateur définit de manière exhaustive, dans l'appel d'offres ou dans les documents d'appel d'offres, les **critères d'aptitude** auxquels doivent répondre les soumissionnaires. Ces critères doivent être objectivement nécessaires et vérifiables pour le marché concerné.
- ²Les critères d'aptitude peuvent concerner en particulier les capacités professionnelles, financières, économiques, techniques et organisationnelles des soumissionnaires ainsi que leur expérience.
- ³...

→ Ces critères concernent le soumissionnaire en tant que société

Différenciation entre critères d'aptitude et critères d'adjudication selon le Guide romand

Si les **critères d'aptitude** se réfèrent exclusivement à ce qu'a fait l'entreprise, ce qu'est l'entreprise ou ce qu'est capable de faire une entreprise, à savoir une appréciation du passé et du présent de l'entreprise, une sorte de photographie, les **critères d'adjudication** se rapportent à l'offre et sont destinés à apprécier ce que l'entreprise propose pour exécuter le marché mis en concurrence.

N°	Critères ou sous-critères	Elément(s) d'appréciation	Document(s) requis
1	Organisation qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client	Certification qualité officielle, en cours de certification ou présentation succincte de l'organisation qualité propre au soumissionnaire qui démontre qu'il s'est organisé et prend des mesures internes pour satisfaire les exigences du client (type ISO 9001 ou équivalent)	Annexe D1
2	Concept santé et sécurité au travail du soumissionnaire	Certification qualité officielle, en cours de certification ou présentation succincte du concept santé et sécurité au travail propre au soumissionnaire (type OHSAS 18001 ou équivalent)	Annexe D2

3	Compétences de l'entreprise de Génie civil		
3.1	Compétences en structures béton armé	<ul style="list-style-type: none"> - 2 références de travaux, la première réalisée sous exploitation ferroviaire et la seconde pour un ouvrage ferroviaire à voie normale, en béton armé. achevées depuis moins de 10 ans ou en cours d'achèvement, effectuées par le soumissionnaire, en rapport ou équivalentes en importance et complexité avec le marché à adjuger, avec désignation de l'objet, du lieu d'exécution, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale, de la personne de contact, du montant contractuel et des prestations effectuées par le soumissionnaire. Eventuellement description de travaux. Le cas échéant, copie de la lettre d'un client attestant le travail exécuté sur une référence des points de vue de la qualité des prestations exécutées, des coûts et des délais 	Annexes D3.1.1 et D3.1.2

Évaluation des critères d'aptitude

DEFINITION DES CRITERES D'APTITUDE			SOUMISSIONNAIRES		
N°gén.	Critères	Exigences Eléments d'appréciation			
1	Organisation qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client	Annexe D1 Certification qualité officielle	En ordre	En ordre	En ordre
2	Concept santé et sécurité au travail du soumissionnaire	Annexe D2 Certification qualité officielle	En ordre	En ordre	En ordre
3	Compétences de l'entreprise de Génie civil				
3.1	Compétences en structures béton armé	Annexes D3.1.1 et D3.1.2 2 références de travaux, la première réalisée sous exploitation ferroviaire et la seconde pour un ouvrage ferroviaire à voie normale, en béton armé. achevées depuis moins de 10 ans ou en cours d'achèvement,	Doublement voie Gléresse-Douanne prolongation PI + nouveau PI - sous exploitation ferroviaire - 25Mio	Carrefour d'Ittigen PI Béton armé sous exploitation ferroviaire (pont provisoire) 7.7Mio	Av. des Trois Lacs - Route de contournement sous exploitation ferroviaire (pont provisoire) 13Mio
			Remplacement PS Malakoff PI béton- Ouvrage ferroviaire 3.2Mio	La Ficelle à Corcelles PI béton- Ouvrage ferroviaire 2.7Mio	TRAGC8 Saut de Mouton et 4ème voie Lausanne-Renens Pont en béton - ferroviaire 32Mio

Cadrage des critères d'adjudication

- Art. 8 LCMP : ¹L'entité adjudicatrice fixe les critères d'adjudication en application de l'article 29 AIMP.
- Art. 29 AIMP : ¹L'adjudicateur évalue les offres sur la base de critères d'adjudication en lien avec les prestations. Outre le **prix** et la **qualité** de la prestation, il peut notamment prendre en considération des critères tels que l'**adéquation**, les **délais**, la **valeur technique**, la **rentabilité**, les **coûts du cycle de vie**, l'**esthétique**, le **développement durable**, la **plausibilité de l'offre**, la créativité, le service après-vente, les conditions de livraison, l'infrastructure, le caractère innovant, la fonctionnalité, le service à la clientèle, les compétences techniques et l'efficacité de la méthode.

Cadrage des critères d'adjudication

- ²Pour les Marchés non soumis aux accords internationaux, l'adjudicateur peut prendre en compte à titre complémentaire la mesure dans laquelle les soumissionnaires offrent des places de **formation professionnelle** initiale, des places de travail pour les **travailleurs âgés** ou une **réinsertion** pour les chômeurs de longue durée.
- ³L'adjudicateur indique les critères d'adjudication et leur pondération dans l'appel d'offres ou dans les documents d'appel d'offres ...
- ⁴Les prestations standardisées (*carburant, papier, ...*) peuvent être adjudiquées sur la base du seul critère du prix le plus bas.

Caractéristiques d'un critère d'adjudication

- Lorsqu'il s'agit de noter des soumissionnaires et de les comparer, les critères qui ne reposent sur aucune interprétation (soit chiffrés, soit oui/non) sont à privilégier.
 - Un critère fondé sur une appréciation (esthétique, valeur technique, ...) restera toujours délicat à justifier et constituera un risque non-négligeable de recours, notamment si le marché n'est pas adjugé au meilleur marché.
- Il faut **TOUJOURS** disposer d'analyses solides et bien structurées de chaque critère pour qu'un juge appelé à traiter un éventuel recours voie que le travail d'évaluation et de comparaison ne souffre d'aucune approximation ou interprétation hasardeuse.

La pondération, petits marchés

ANNEXE G3

1 <i>peu complexe</i>	2 <i>moyennement complexe</i>	3 <i>très complexe</i>
<p>Type de procédure : Tous. Recommandé : gré à gré</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix du soumissionnaire : Soumissionnaire choisi directement en fonction de son aptitude.</p> <p>A = < 150'000.- pour second œuvre ou < 300'000.- pour gros œuvre</p>	<p>Type de procédure : Tous. Recommandé : gré à gré</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix du soumissionnaire : Soumissionnaire choisi directement en fonction de son aptitude.</p>	<p>Type de procédure : Tous. Recommandé : sur invitation</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix des soumissionnaires invités : Le choix des soumissionnaires invités peut s'appuyer sur les critères d'aptitude de l'annexe Q.</p> <p>Critères d'adjudication[*] (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Prix : 60 % (R1)➤ Organisation... : 20 % (max. 2 éléments d'appréciation)➤ Qualité technique... : 20 % (max. 2 éléments d'appréciation)

La pondération, marchés moyens

<p>B = 150'000.- mais < 250'000.- pour second œuvre ou 300'000.- mais < 500'000. pour gros œuvre</p>	<p>Type de procédure : Au moins en procédure sur invitation (voir annexes E + H2 + I2). La procédure de gré à gré en cas d'application d'une clause d'exception demeure réservée (cf. annexe A).</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix des soumissionnaires invités : Le choix des soumissionnaires invités peut s'appuyer sur les critères d'aptitude de l'annexe Q.</p> <p>Critères d'adjudication^[1] (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : ➤ Prix : 50-60 % (R1) ➤ Organisation... : 25 % (max. 2 éléments d'appréciation) ➤ Qualité technique... : 10 % (max. 1 élément d'appréciation)</p>	<p>Type de procédure : Au moins en procédure sur invitation (voir annexes E + H2 + I2). La procédure de gré à gré en cas d'application d'une clause d'exception demeure réservée (cf. annexe A).</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix des soumissionnaires invités : Le choix des soumissionnaires invités peut s'appuyer sur les critères d'aptitude de l'annexe Q.</p> <p>Critères d'adjudication^[1] (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : ➤ Prix : 40-50 % (R1) ➤ Organisation... : 25 % (max. 2 éléments d'appréciation) ➤ Qualité technique... : 20 % (max. 2 éléments d'appréciation)</p>	<p>Type de procédure : Au moins en procédure sur invitation (voir annexes E + H2 + I2). La procédure de gré à gré en cas d'application d'une clause d'exception demeure réservée (cf. annexe A).</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix des soumissionnaires invités : Le choix des soumissionnaires invités peut s'appuyer sur les critères d'aptitude de l'annexe Q.</p> <p>Critères d'adjudication^[1] (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : ➤ Prix : 40-50 % (R1 + év. R2 à R4) ➤ Organisation... : 25 % (max. 3 éléments d'appréciation) ➤ Qualité technique... : 30 % (max. 2 éléments d'appréciation)</p>
---	--	---	---

La pondération, gros marchés

<p>C = 250'000.- pour second œuvre ou ≥ 500'000. pour gros œuvre</p>	<p>Type de procédure : En procédure ouverte ou sélective (voir annexes E + H3 ou H4 + I3 ou I4). Recommandé : ouverte. La procédure de gré à gré en cas d'application d'une clause d'exception demeure réservée (cf. annexe A).</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestations sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais), P6 et P7.</p> <p>Critères d'aptitude (annexe Q) : Maximum 2 éléments d'appréciation de Q1 à Q11 (Références... : 50 %, Organisation... : 50 %).</p> <p>Critères d'adjudication¹⁾ (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : ➤ Prix : 40-50 % (R1) ➤ Organisation... : 30 % (max. 3 éléments d'appréciation) ➤ Qualité technique... : 20 % (max. 1 élément d'appréciation)</p>	<p>Type de procédure : En procédure ouverte ou sélective (voir annexes E + H3 ou H4 + I3 ou I4). Recommandé : ouverte. La procédure de gré à gré en cas d'application d'une clause d'exception demeure réservée (cf. annexe A).</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestations sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais), P6 et P7.</p> <p>Critères d'aptitude (annexe Q) : Maximum 3 éléments d'appréciation de Q1 à Q11 (Références... : 60 %, Organisation... : 40 %).</p> <p>Critères d'adjudication¹⁾ (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : ➤ Prix : 30-40 % (R1 + év. R2 à R4) ➤ Organisation... : 30 % (max. 3 éléments d'appréciation) ➤ Qualité technique... : 30% (max. 2 éléments d'appréciation)</p>	<p>Type de procédure : En procédure ouverte ou sélective (voir annexes E + H3 ou H4 + I3 ou I4). Recommandé : sélective. La procédure de gré à gré en cas d'application d'une clause d'exception demeure réservée (cf. annexe A).</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestations sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais), P6 et P7.</p> <p>Critères d'aptitude (annexe Q) : Maximum 4 éléments d'appréciation de Q1 à Q11 (Références... : 70 %, Organisation... : 30 %).</p> <p>Critères d'adjudication¹⁾ (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : ➤ Prix : 30 % (R1 + év. R2 à R4) ➤ Organisation... : 30 % (max. 4 éléments d'appréciation) ➤ Qualité technique ... : 40 % (max. 3 éléments d'appréciation)</p>
---	---	---	--

PS CFF des Petites- Crosettes

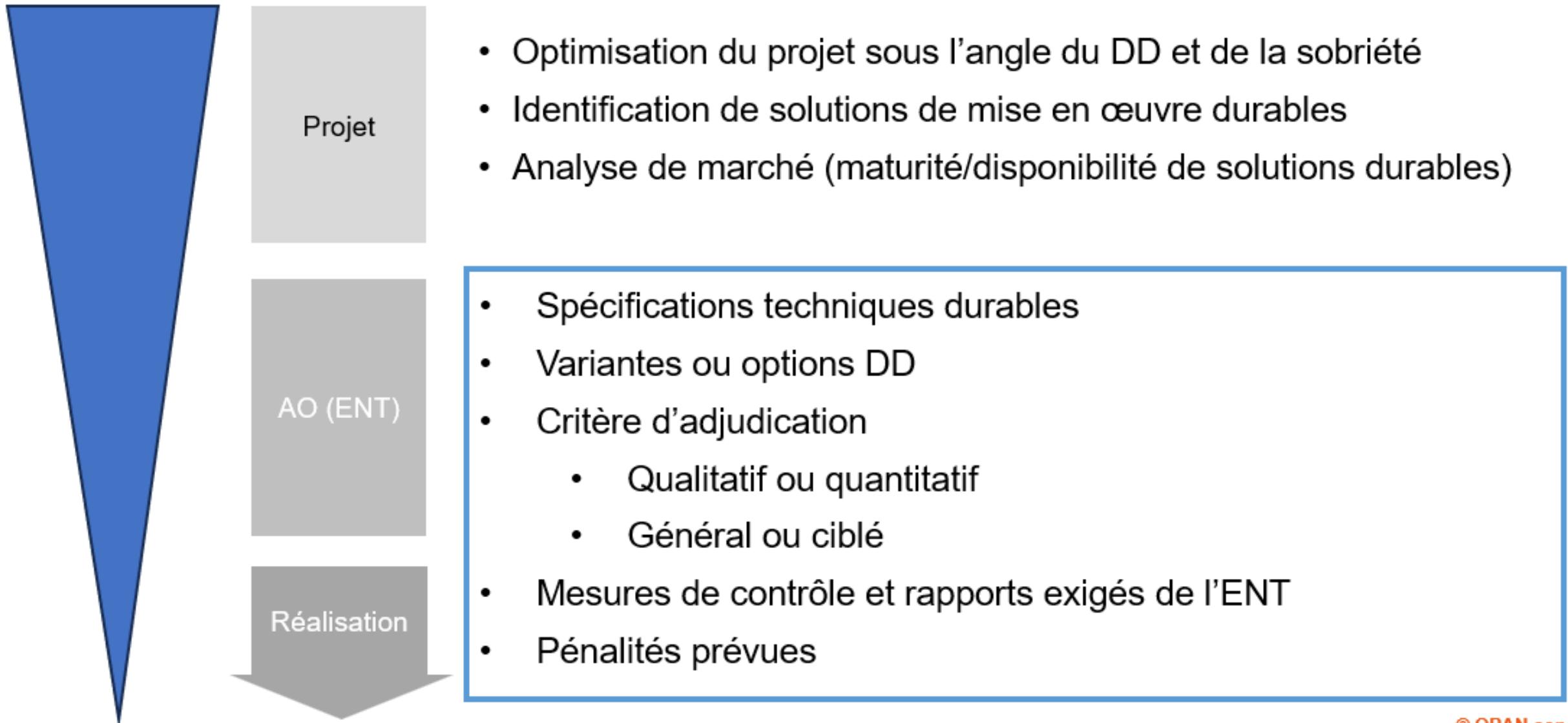
N°	Critères	%	Ce qui est observé	Moyens d'analyse (ou documents requis)
PRIX		40 %		
1	Montant de l'offre	40%	Montant de l'offre selon le devis descriptif révisé	Offre du soumissionnaire (selon formule indiquée sous point 3.6.5)
ORGANISATION		30%		
2.1	Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché*	20%	<p>Qualités des personnes-clés pour exécuter le marché selon les exigences et contraintes du cahier des charges, avec copie des certificats et diplômes.</p> <p>Analyse des informations sous les angles de la gestion de projet, de la gestion de la qualité, des qualifications, de la formation, des expériences, de la disponibilité, de la mobilité et de la maîtrise de la langue nécessaires pour l'exécution du marché</p> <p>Pondération :</p> <p>Conducteur des travaux : 10 %*</p> <p>Responsable TS : 5%*</p> <p>Contremaître principal : 5 %*</p>	Annexe E2.1
2.2	Planification, nombre et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché	10 %	Annonce des moyens et ressources prévus pour l'exécution de chaque phase principale du marché, ainsi que leur planification, leur nombre et leur disponibilité par rapport aux exigences et contraintes du cahier des charges, notamment pour respecter les échéances principales (planning d'intention)	Annexe E2.2a Annexe E2.2b Planning d'intention (document à remettre en annexe avec la mention « Annexe E2.2c » et le nom ou la raison sociale du soumissionnaire). Les personnes clés seront clairement indiquées dans l'organigramme rendu avec la mention « Annexe E2.2d ».

N°	Critères	%	Ce qui est observé	Moyens d'analyse (ou documents requis)
TECHNIQUE 20 %				
3	Qualité et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché*	20 %	Description de solutions techniques, de modes opératoires, de méthodologie des travaux. Avantages, qualité et originalité des solutions techniques d'exécution du marché proposées par le soumissionnaire	Annexe E3 *
DEVELOPPEMENT DURABLE 10 %				
4	Mesures prises en faveur du développement durable (DD)	10 %	Mesures mises en place pour le tri des déchets et le recyclage des matériaux Mesures prises pour réduire la consommation de CO ₂ Mesures favorisant le développement durable.	Annexe E4

Remarques

- Plausibilité du prix : une offre peut être pénalisée si le soumissionnaire sous-estime fortement l'importance et/ou la difficulté de la prestation, en particulier pour les marchés techniquement complexes.
- Un critère ne peut **JAMAIS** être discriminatoire dans le sens d'exclure à l'avance des soumissionnaires qualifiés, par exemple en raison de la distance à parcourir entre l'entreprise et le chantier.
→ cette exigence doit être respectée même s'il peut y avoir un avantage environnemental à limiter les émissions de CO2.
- Les exigences relatives aux certifications dans le domaine du développement durable (DD) sont des critères d'aptitude.

Les critères DD



Exemples de critères DD

- Utilisation de granulats recyclés dans les revêtements
- Utilisation de ciments alternatifs
- Longrines provisoires coiffant les pieux en acier plutôt qu'en béton
- Réutilisation et valorisation des matériaux d'excavation
- Pas de fibres synthétiques dans les bétons projetés
- Pose d'ancrages temporaires durables plutôt que des ancrages permanents selon normes SIA
- ...

Les revêtements routiers

Guide pour l'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres de génie civil

Valorisation des agrégats d'enrobés et des enrobés tièdes dans le canton de Neuchâtel

2.3 Critère d'adjudication relatif au développement durable

Ce critère comprend trois sous-critères :

- Teneur en AE,
- Impact du transport des matériaux bitumineux,
- Rapport environnemental.

Sous-critère « Teneur en AE »

Ce sous-critère évalue la teneur en AE sur la base de l'EF et des tableaux de l'annexe 1. Plus celle-ci est élevée, plus la note sera élevée.

Sous-critère « Impact du transport des matériaux bitumineux »

Ce sous-critère correspond à la distance séparant la centrale d'enrobage du chantier. Cette distance ne représente pas seulement un enjeu en termes d'impact environnemental, mais aussi et surtout en regard de la qualité du produit fourni, compte-tenu de la nécessité de maintenir l'enrobé en température.

Sous-critère « Rapport environnemental »

Ce sous-critère est évalué sur la base d'un rapport environnemental composé des réponses à 3 questions propres à l'objet mis en soumission en lien avec l'environnement et le développement durable.

Principes de notation

La notation suivante est admise pour le recyclage à chaud :

AC S		AC N, AC L		AC B		AC EME (liaison)	
Taux en AE	Note	Taux en AE	Note	Taux en AE	Note	Taux en AE	Note
0	0	25	2,5	40	3	20	2,5
>0 à ≤10	2,5	>25 à ≤30	3,3	>40 à ≤45	3,5	>20 à ≤25	2,8
>10 à ≤15	3,75	>30 à ≤35	4,2	>45 à ≤50	4	>25 à ≤30	3,1
>15 à ≤20	5	>35 à ≤40	5	>50 à ≤55	4,5	>30 à ≤35	3,4
				>55 à ≤60	5	>35 à ≤40	3,8
						>40 à ≤45	4,1
						>45 à ≤50	4,4
						>50 à ≤55	4,7
						>55 à ≤60	5

Principes de notation

La notation suivante est admise pour le recyclage à froid :

AC S		AC N, AC L		AC B		AC EME (liaison)	
Taux en AE	Note	Taux en AE	Note	Taux en AE	Note	Taux en AE	Note
0	0	0	0	0	0	0	0
>0 à ≤10	2,5	>0 à ≤10	1,25	>0 à ≤10	1,25	>0 à ≤10	1,25
		>10 à ≤15	2,5	>10 à ≤15	2,5	>10 à ≤15	2,5

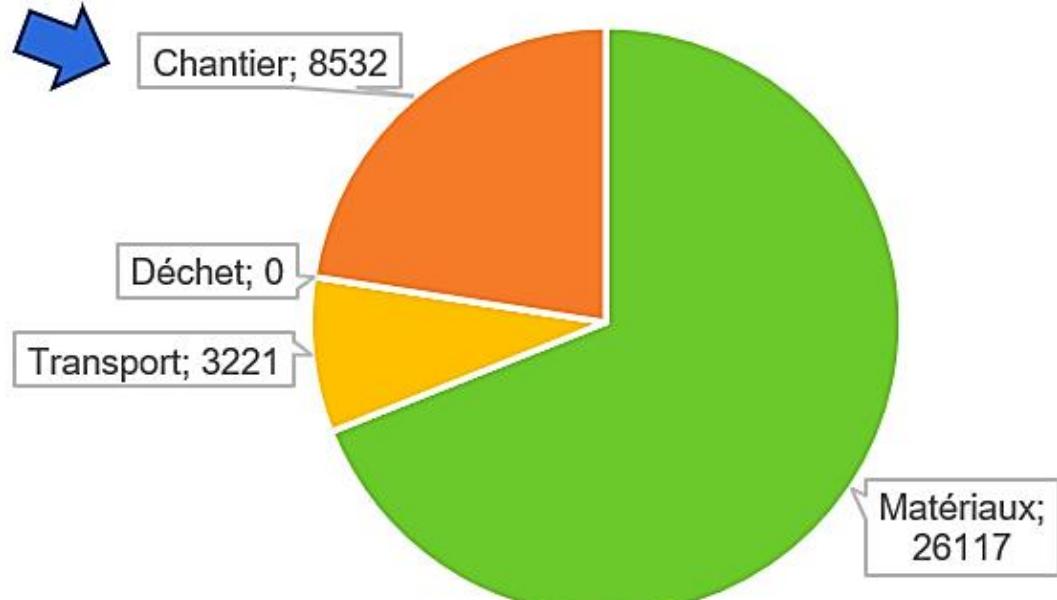
AC T		AC EME (base)		AC F	
Taux en AE	Note	Taux en AE	Note	Taux en AE	Note
20	0	0	0	20	0
>20 à ≤25	2,5	>0 à ≤10	1,25	>20 à ≤25	0,6
		>10 à ≤15	2,5	>25 à ≤30	1,3
				>30 à ≤35	1,9
				>35 à ≤40	2,5

H18 Tunnel des Arêtes, le poids du CO2

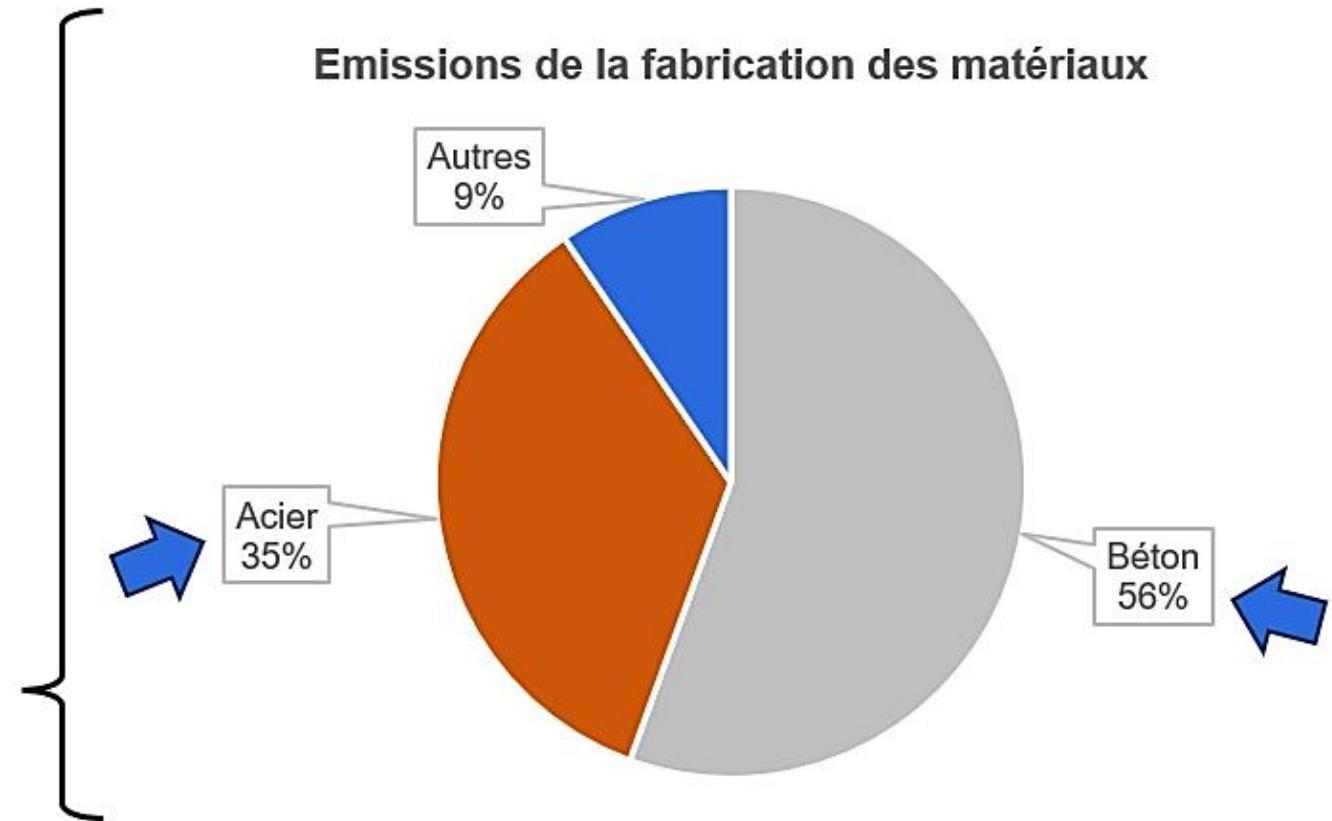
4 EMISSIONS		15 %		
4	Optimisation / réduction des émissions de CO₂ et autres polluants dans le cadre des travaux.	15 %	<p>Les émissions de CO₂ et autres polluants (selon l'annexe E4) sont analysées exclusivement pour trois sources principales, soit celles concernant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La fabrication des armatures et des cintres de soutènement du tunnel : 6% ;2. La fabrication des ciments des bétons mis en œuvre : 6% ;3. Les engins de marinage engagés sur le chantier : 3%.	<p>Les formulaires du critères émissions sont :</p> <p>Annexe E4.1 : Formulaire pour les aciers ;</p> <p>Annexe E4.2 : Formulaire les ciments ;</p> <p>Annexes E4.3 : Formulaire pour les engins de marinage.</p>

Le poids du CO2

Tunnel et galerie : Emissions en tonnes CO2-eq



Emissions de la fabrication des matériaux



Postes d'émissions ciblés pour une réduction des émissions dans le DAO ENT

		Calcul des émissions CO ₂						
Positions du devis descriptif	Catégories d'acier	Quantités*** (tonnes)	Emissions associées à la production de l'acier (A1-A3).					
			Valeurs par défaut* GWP-total kgCO ₂ /tonne acier	VALEUR 0 Emissions CO ₂ en tonne	Nom du produit	Fournisseur	Valeurs spécifiques** GWP-total kgCO ₂ /tonne acier	VALEUR de l'entrepreneur Emissions CO ₂ en tonne
Voir ci-dessous	Barres d'armatures	5197	800	4157.6				4157.6
Voir ci-dessous	Profilés de soutènement en travaux souterrains	1134	800	907.2				907.2
Voir ci-dessous	Parois berlinoises – profilés verticaux et longrines	337	800	269.6				269.6

*Maximum admis (valeur fixée par le MO)

**Valeur spécifique au produit d'un fournisseur.

Voir encadré bleu "Méthode de calcul et preuve à fournir".

***Des divergences sont possibles entre les quantités agrégées et le cumul des positions du devis descriptif correspondantes. Cela ne donne droit à aucune compensation.

Valeur 0
Total (tonnes CO ₂) : 5334

Valeur de l'entrepreneur
Total (tonnes CO ₂)**** : 5334

Note de la valeur 0 : 3

Note obtenue**** : 3.0

Potentiel de réduction (tonnes CO ₂) : 3334

Meilleure valeur possible
Total (tonnes CO ₂) : 2000

**** Sous réserve de la vérification par le MO des justificatifs remis par l'entreprise dans sa soumission

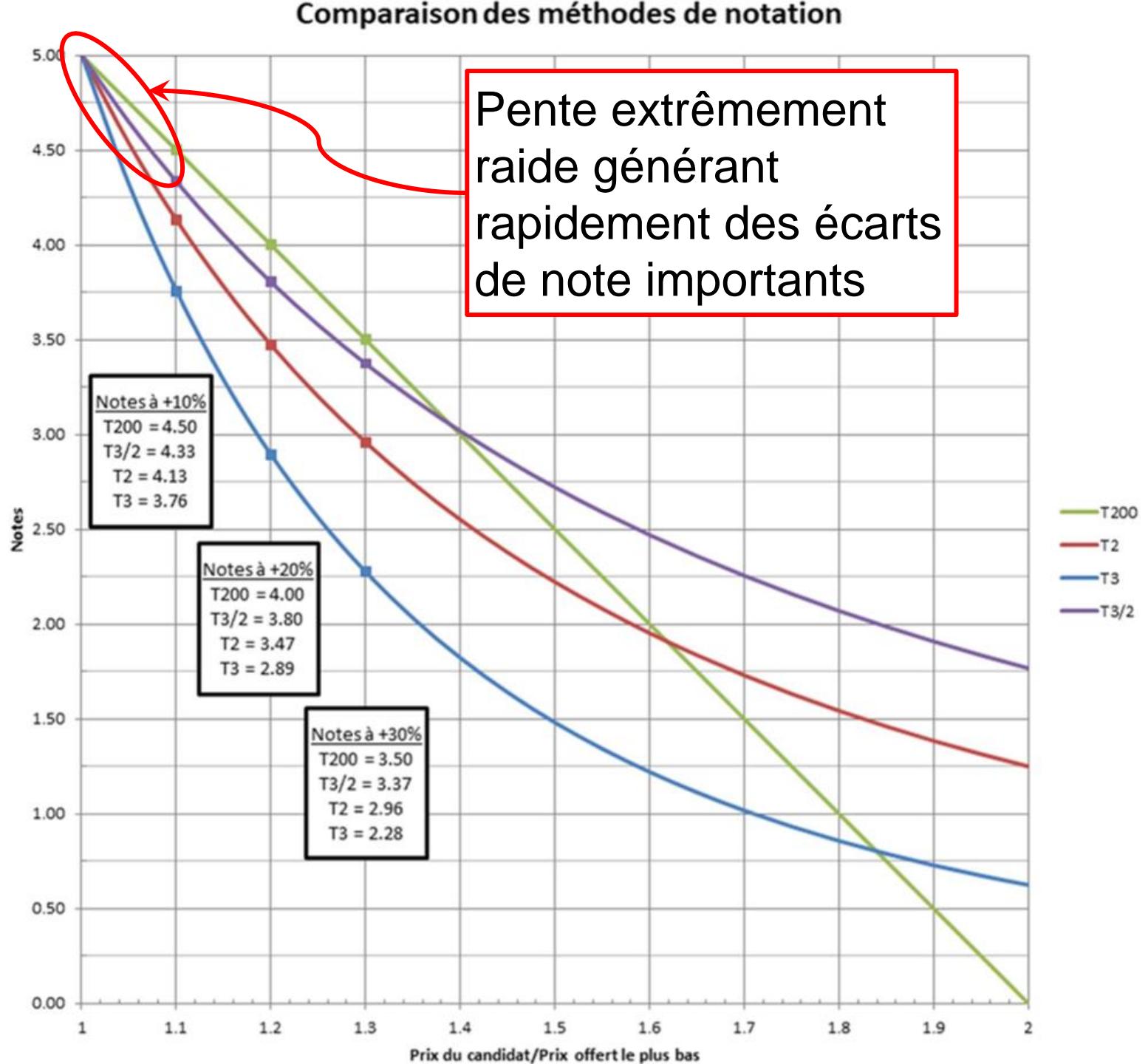
Le soumissionnaire est prié de compléter le tableau ci-dessous avec l'atelier logistique qu'il propose pour le marinage des matériaux d'excavation jusqu'au portail (front d'attaque). La liste d'engin doit s'inscrire en cohérence avec l'atelier logistique proposé par l'entrepreneur dans son rapport technique (voir annexe E2.2b Moyens matériels du soumissionnaire prévus pour l'exécution du marché).

NB: Il est demandé au soumissionnaire de compléter le nombre de ligne correspondant à son atelier logistique (min. 1 engin, max. 9)

Numeréro	Plaque d'immatriculation	Év. désignation interne	Marque, modèle et type	Année de mise en service	Code des émissions (Chiffre 72)	Norme EU PHASE	Combustible D = Diesel, B = Essence, G = Gaz, E = Électrique, H = Hybride	Justificatif remis en annexe (Ex : Certificat d'homologation, permis de circulation)	Note de l'engin	Capacité de l'engin (m ³)	Note pondérée
<i>Exemple</i>	<i>BE-205935</i>	<i>497</i>	<i>WN 2001</i>	<i>2014</i>	<i>F02</i>	<i>Phase IIIA</i>	<i>D</i>	<i>Permis de circulation</i>	<i>1.5</i>	<i>25</i>	<i>#DIV/0!</i>
1									#N/A		#N/A
2									#N/A		#N/A
3									#N/A		#N/A
4									#N/A		#N/A
5									#N/A		#N/A
6									#N/A		#N/A
7									#N/A		#N/A
8									#N/A		#N/A
9									#N/A		#N/A

Notation du prix

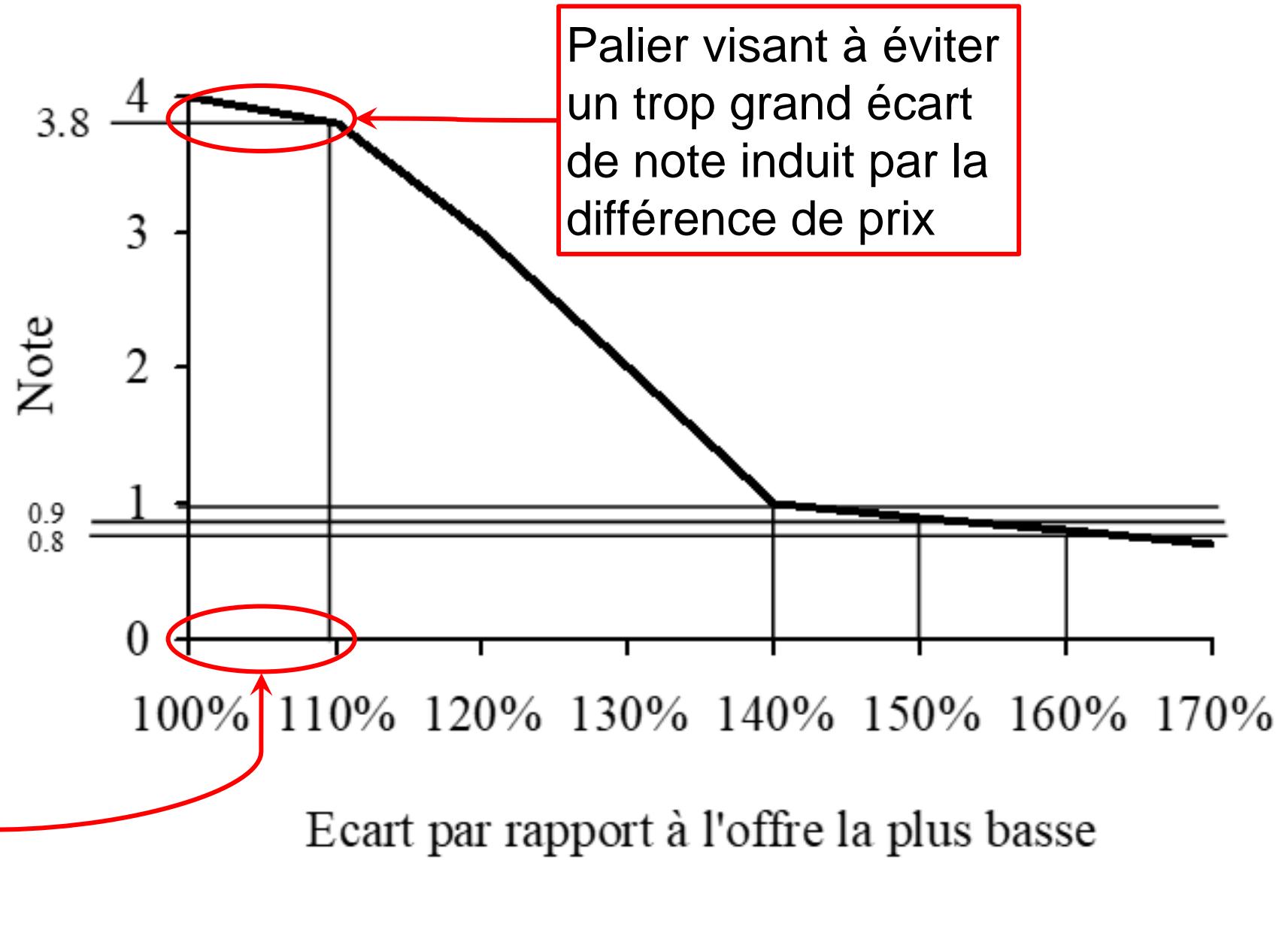
Méthodes du guide romand



Notation du prix

Méthode alternative possible

Plus-value que le MO accepte de payer pour avoir une «meilleure» solution technique



Conclusion

Les critères d'adjudication constituent une des parties les plus sensibles d'un appel d'offres. Ils doivent être :

- réfléchis en fonction de la nature et de la complexité du marché,
- construits de manière systématique et cohérente,
- très clairement décrits dans le dossier d'appel d'offres, autant pour ce qui est attendu que pour la manière dont ils seront notés
- analysés de manière identique pour chaque soumissionnaire, la note attribuée devant être argumentée et justifiée de manière très claire et transparente pour éviter tout risque en cas de recours

→ il s'agit presque d'une science en soi, il ne faut pas hésiter à se faire accompagner dans les réflexions !